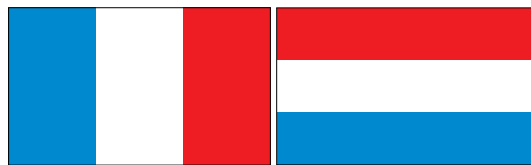


SÉMINAIRE
INTERGOUVERNEMENTAL
FRANCO-LUXEMBOURGEOIS



PARIS
MARDI 20 MARS 2018



Déclaration conjointe

La République française et le Grand-Duché de Luxembourg ont tenu le 20 mars 2018 à Paris un séminaire intergouvernemental franco-luxembourgeois, sous la co-présidence de leurs Premiers ministres, MM. Édouard PHILIPPE et Xavier BETTEL.

Ce séminaire a permis d'aborder les grands sujets de l'actualité européenne, les relations bilatérales franco-luxembourgeoises ainsi que la coopération transfrontalière entre les deux pays.

Les co-présidents ont effectué un échange de vues sur les orientations futures de l'Union européenne, et notamment le renforcement de la dimension sociale, le prochain cadre financier pluriannuel, l'Union économique et monétaire et l'achèvement du marché unique, y compris la dimension numérique, les questions institutionnelles et l'Europe de la Défense. Membres fondateurs des Communautés, travaillant côte à côte en faveur de l'intégration européenne depuis plus de 60 ans, la France et le Luxembourg ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble en faveur d'une Union européenne ambitieuse et solidaire. Une Union qui protège ses citoyens et les valeurs européennes qu'ils partagent, assurant que l'Europe ait une voix forte sur la scène internationale. Les co-présidents ont effectué un échange de vues sur les orientations futures de l'UE. Sur le cadre financier pluriannuel, ils ont envisagé un budget européen en expansion étant entendu que le prochain CFP devrait à la fois confirmer les politiques historiques et assumer l'émergence de nouvelles priorités.

En matière de défense, le Luxembourg et la France renforcent sans cesse le lien étroit qui les unit, notamment sur le plan opérationnel. La récente signature d'un accord en matière de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires, entre nos deux pays, la Belgique et les Pays-Bas, incarne cette volonté de coopération. De plus, la France et le Luxembourg se sont impliqués activement dans l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel, élément vital pour la stabilisation d'une région critique pour la sécurité des citoyens européens.

Les échanges portant sur les relations bilatérales et la coopération transfrontalière ont permis d'aboutir à un ensemble d'accords ayant un impact tangible sur le quotidien des citoyens. Les deux Gouvernements se félicitent de la signature aujourd'hui d'une nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et d'un accord de coopération administrative en matière de détachement de travailleurs et de prévention du travail non déclaré ou faussement déclaré. Dans l'intérêt commun de pérenniser un partenariat de longue date en matière de recherche et d'enseignement supérieur, les deux parties ont signé un Protocole additionnel relatif à la coopération scientifique et universitaire. Rappelant l'importance d'investir dans les compétences et les infrastructures numériques, la France et le Luxembourg s'engagent à développer des activités communes dans le domaine de la technologie *High Performance Computing*, afin de renforcer la position de l'Europe dans ce secteur stratégique. Au niveau bilatéral, ils s'engagent à accompagner de manière active le phénomène de la digitalisation de la santé et à identifier des synergies permettant de mettre sur pied une coopération transfrontalière en matière de développement des compétences et de formation professionnelle dans le domaine du numérique.

Soulignant leur attachement commun à la Francophonie en ce 20 mars, les deux pays ont réaffirmé leur étroite coopération en faveur du maintien du français au sein des institutions internationales et européennes et ont engagé une réflexion sur la participation du Luxembourg à TV5 Monde.

SÉMINAIRE INTERGOUVERNEMENTAL FRANCO-LUXEMBOURGEOIS
20 MARS 2018

En matière de coopération transfrontalière :

- ▶ la question de la mobilité des travailleurs frontaliers a fait l'objet d'une attention particulière. Les deux parties ont signé un protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers incluant le ferroviaire en prévoyant une augmentation de capacité sur le sillon lorrain par le biais d'un cofinancement franco-luxembourgeois . Ce protocole prévoit également une coopération favorisant la mobilité durable sur les infrastructures de transports routiers (notamment l'A31 bis). Dans l'hypothèse où le montant maximal fixé dans le protocole signé entre les Ministères chargés des Transports ne suffirait pas à financer à hauteur de 50% l'intégralité des aménagements ferroviaires sur le territoire français évoqués dans le protocole, les deux Gouvernements conviennent d'établir un avenant à ce protocole précisant les modalités retenues pour la poursuite et la finalisation du programme.
- ▶ Une réflexion est en cours afin d'améliorer la coopération policière, notamment sur la facilitation en matière de poursuite transfrontalière, et la coopération dans le domaine de la protection et sécurité civile.
- ▶ Eu égard à l'expérimentation en cours entre les deux pays et ayant pour objectif une meilleure insertion professionnelle des jeunes suivant ces formations, la France et le Luxembourg sont convenus de renforcer leur coopération actuelle en matière d'apprentissage et d'enseignement supérieur de type court (CAP/DAP et BTS). De plus, les deux pays s'engagent à mener des discussions pour élargir cette coopération aux licences professionnelles françaises.
- ▶ Résolues à approfondir les liens culturels transfrontaliers, les deux parties ont souligné leur volonté de coopérer étroitement dans le contexte des événements liés à la capitale européenne de la culture Esch-sur-Alzette en 2022.

La France et le Luxembourg ont fait état de leur partenariat étroit dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Le Luxembourg rejoindra en effet l'alliance pour la décarbonation des transports (TDA). Les deux pays ont rappelé leur attachement à une mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris sur le climat, tant au niveau international qu'europpéen et s'engagent à développer des instruments innovants en terme de financement climatique international. Ils réitèrent également leur plein soutien à l'élaboration d'un pacte mondial pour l'environnement sous l'égide des Nations Unies. Dans un souci de respect du principe de précaution, la France et le Luxembourg continuent d'œuvrer pour une réforme de la politique européenne des produits chimiques. Dans le cadre d'une coopération régionale, les co-présidents se sont félicités de la qualité de la coopération dans le domaine de la protection fluviale.

Les deux délégations se sont mises d'accord pour engager dans le cadre de la commission mixte de sécurité nucléaire une réflexion permettant une coordination renforcée en matière de sûreté.

Les deux parties ont également évoqué leur coopération dans le cadre de la Grande Région, qui constitue le plus grand marché de travail transfrontalier au sein de l'Union européenne et reflète à son échelle les défis et les chances de l'intégration européenne.

Considérant l'objectif partagé de créer les meilleures conditions de vie et de travail pour les citoyens des deux côtés de la frontière, les parties se sont engagées à poursuivre leurs efforts dans le cadre des réunions régulières de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, principal levier de coordination des politiques à cet égard. Dans la perspective d'assurer le caractère continu et structuré d'une coopération dans l'intérêt de leurs citoyens, la France et le Luxembourg sont convenus de la poursuite des réunions des séminaires intergouvernementaux autant que de besoin, notamment pour favoriser le suivi de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la présente déclaration.

